



## MASTER

Domaine

**DROIT, ÉCONOMIE, GESTION**

Mention

**DROIT DE LA SANTÉ**

Spécialité

**COMPARATIVE HEALTH LAW**

Directeur **Pr Anne LAUDE**

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS ET DÉBOUCHÉS

Ce master est le premier master de droit comparé de la santé co-habillé par trois universités : l'Université Paris Descartes, l'Université de Neuchâtel (Suisse) et King's College à Londres. Ce master est organisé sur deux années (4 semestres). Les étudiants suivent les cours successivement dans chacune des universités partenaires. Les enseignements du 1er semestre sont dispensés à Paris, les enseignements du second semestre sont dispensés à Neuchâtel et ceux du troisième semestre à Londres. Le dernier semestre est consacré à la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche, sous la direction d'un enseignant de l'une des 3 universités partenaires.

Ce master est une formation bilingue (français-anglais). Les enseignements ont lieu en français et en anglais, indifféremment dans chacune des Universités. Le niveau minimum requis en anglais et en français pour les étudiants dont l'une de ces langues n'est pas leur langue maternelle est C1.

Dans chacune des universités partenaires, la formation est adossée à des centres de recherches spécialisés en droit de la santé, ainsi qu'à leurs réseaux socioprofessionnels. La mobilité géographique proposée aux étudiants leur offre également une voie d'entrée dans ces milieux.

A l'heure de la globalisation, cette spécialité intéresse des étudiants désireux d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour exercer comme juriste en droit de la santé au sein de structures européennes ou internationales en santé (organismes internationaux, agences européennes, industries de santé, prestataires de services, organisations professionnelles, cabinet d'avocat, assureurs, ETC.).

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 1	ECTS
<b>UE 1</b> Politiques de santé : aspects comparatifs (20h)	<b>6</b>
<b>UE 2</b> Responsabilité en santé (20h)	<b>4</b>
<b>UE3</b> Tort law and medical liability (15h!; UE mutualisée)	<b>3</b>
<b>UE4</b> Droit des malades : aspects de droit comparé (20h)	<b>5</b>
<b>UE 5</b> Droit des produits de santé (20h)	<b>5</b>
<b>UE 6</b> Les conférences de la globalisation de la santé (20h)	<b>3</b>
<b>UE 7</b> Financement et santé (15h)	<b>4</b>
SEMESTRE 2	ECTS
<b>UE 8</b> Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie (42h)	<b>6</b>
<b>UE 9</b> Droit international de la santé publique (28h)	<b>8</b>
<b>UE 10</b> Droit médical (56h)	<b>8</b>
<b>UE 11</b> Droit et progrès médical (28h)	<b>4</b>
<b>UE 12</b> (Un au choix)	
- UE Systèmes de soins et assurance maladie (28h)	<b>4</b>
- UE Droit du dopage (28h)	<b>4</b>
- UE Stage	<b>4</b>

<b>SEMESTRE 3</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE 1</b> Medical law at common law (20h)	<b>10</b>
<b>UE 2</b> (Deux au choix)	
- UE 1 Medical law at common law (20h)	<b>10</b>
- UE Law and reproduction (20h)	<b>10</b>
- UE Mental health Law : the civil context (20h)	<b>10</b>

<b>SEMESTRE 4</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE 3</b> Mémoire	<b>30</b>